



COMMUNIQUE

Depuis quelques jours, l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC-PBG) constate avec regret la recrudescence des plaintes d'arnaques et de concussions concernant l'obtention des documents administratifs requis pour le concours d'accès à la fonction publique. L'ANLC-PBG rappelle que ces cas sont assimilés à des cas de corruption et sont punis conformément à la **Loi L/2017/041/ portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées en Guinée.**

L'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance compte sur le sens du civisme des citoyens et sur l'éthique et l'intégrité des agents publics pour le bon déroulement de la délivrance desdits documents pour ce concours d'accès à la fonction publique qui suscite tant d'espoirs pour la jeunesse guinéenne. L'ANLC-PBG rappelle à la population par la même occasion l'existence du numéro vert (**155**) pour toutes dénonciations des cas de corruption et des infractions assimilées.

Fait à Conakry, le 27/10/2023

Le Secrétaire Exécutif

Saikou Amadou DIALLO

